



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 24 septembre 2026

Délibération n° 2026/51

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune de Saint Martin de Fraigneau et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée - Rue de l'Eglise

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la convention d'étude entre la commune de Saint Martin de Fraigneau, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser le renouvellement urbain – rue de l'Eglise
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 24 septembre 2026

~~Pour le préfet,~~
~~le secrétaire général de la Préfecture~~
~~de la Vendée~~

Nicolas REGNY

Le Préfet de la Vendée